



Communiqué de la Commission de Discipline

Dans sa séance du 26/08/2025, la commission de discipline a prononcé les sanctions suivantes dans deux dossier de production de faux certificats médicaux en vue de l'obtention de 7 et 15 licences :

- Retrait de points au classement pour l'équipe 1 du club pour la saison 2025/2026 : **TROIS (3) et SIX (6) points**
- Pour les dirigeants instigateurs de la fraude : **QUATRE (4) et CINQ (5) ans** de suspension
- **SIX (6) mois** de suspension avec sursis pour le Président, deux co-présidents et une secrétaire
- **DEUX (2) matches** de suspensions avec sursis à 21 joueurs
- **Amende financière : 2 870 et 5 790 euros**

La prochaine séance de la commission aura lieu le 02/09/2025.